



CTSA DU 20 mars 2019

Compte-Rendu

Monsieur BOHN, Secrétaire Général d'Académie (SGA), préside la séance.

Installation de la nouvelle instance (suite aux élections professionnelles).

Le procès verbal du 13/12/2018 est approuvé.

I Projet de regroupement des services

SGAA (Mme Didot-Martin Secrétaire Générale Adjointe d'Académie) : Le calendrier initial est toujours respecté.

Le budget a été revu à la hausse suite à la ré-évaluation des prix. Le budget a été abondé par le ministère. Cette rallonge est uniquement immobilière.

La date du déménagement estimée est toujours située pour la mi 2021.

DAF (Mr BALLY chef de division) :

La notification des marchés est partie au contrôleur budgétaire régional. Il a 15 jours pour se prononcer. 14 lots de reconstructions pourront être notifiés après son visa.

Le 15e lot se termine aujourd'hui (20/03/2019) pour les ascenseurs.

DPAI (Mme MAZOYER cheffe de division)

Les phases de déconstruction à savoir la démolition, la dépollution, le curage (le désamiantage), sont terminées.

Tout a été enlevé : électricité, chaudière, etc. Il ne reste plus que ce qui n'était pas amianté à savoir les plateaux.

Du 15 avril au 15 juin, pose d'une clôture de chantier et d'une barrière pour la phase de reconstruction qui va commencer. Pendant la reconstruction il n'y aura plus que 12 places de parking à la DAFCO.

DAF:

Des entreprises spécialisées pour le déménagement ont été retenues à partir des marchés UGAP ce qui permet d'accélérer la procédure.

SGAA :

Sur les effectifs la tendance est plutôt à la baisse. On est environ 800 agents. L'objectif est qu'il y ait des meilleures conditions de travail. Il n'y aura pas d'open spaces.

Concernant les places de stationnement, Il est prévu d'organiser une commission spécifique. La problématique de répartition des places sera examinée lors de cette commission.

DAF :

Il y aura également une enquête sur les prévisions de déplacements des personnels sous forme d'un questionnaire en ligne organisé par la DSI.

SGAA :

Après les résultats de l'enquête, un rendez-vous est prévu avec la mairie et le réseau STAN afin d'organiser les nouveaux services.

II Préparation de la rentrée 2019 dans les services

SGA :

La Loi de finances prévoit la suppression de 400 emplois.

Selon l'administration si l'on considère les indicateurs (sommairement le ratio nombre d'agents administratifs/nombre d'élèves) les académies de Reims et Nancy sont excédentaires (trop d'agents administratifs), l'académie de Strasbourg est déficitaire.

Il n'y a pas d'information sur les années au-delà de 2019.

Les restitutions sont le fruit des réorganisations déjà entamées, ou évolutions législatives. Par exemple la liberté de choisir son avenir professionnel a engendré la suppression de la fonction administrative régaliennne de contrôle de légalité en matière d'apprentissage (SAIA).

En synthèse :

Service	Nombre de postes restitués
RECTORAT	3
DSDEN 54	5
DSDEN 54	1
DSDEN 54	1
DSDEN 88	1
Total postes restitués	11

SGA :

La mutualisation renforce la robustesse des équipes. Elle permet en outre des économies d'échelles.

SGAA :

On n'évalue pas assez nos organisations notamment en comparant ce qui se fait dans les autres académies. On peut y gagner par exemple en mutualisant ou en informatisant.

Lors du vote relatif à ces restitutions de postes le SNPTES s'abstient il y a eu transformation d'un poste en ATRF:

4 abstentions (SNPTES, UNSA), 3 contre (FSU), 2 pour (CFDT)

SNPTES : La mutualisation, l'informatisation sont des éléments de langage récurrents pour justifier des suppressions de poste. La charge de travail augmente année après année dans les services. LE SNPTES ne peut cautionner une stratégie qui ne répond qu'à une logique budgétaire !

III Campagne de mobilité interne

Mr Noel (SG de la DSDEN 54) présente la plateforme de service civique (document remis sur table).

Nous sommes employeurs et devons délivrer 3 formations PSC1 (Travail en coordination avec DGCS et préfet) :

- ✓ Les dossiers sont gérés par nous, payés par DGFIP 54 sur toute la Lorraine.
- ✓ 849 Dossiers, 116 démissionnaires, il reste donc 733 dossiers.
- ✓ Établissement des contrats de mi-septembre à mi-décembre (7 mois de contrats) avec renfort de contractuels.

La réglementation est très stricte. Il existe 12 missions types cartographiées pour l'éducation nationale. Ces missions ne doivent pas reprendre les missions des AED (assistant d'éducation). Ces missions sont de type pédagogique, montage de projets.

On ne sait pas s'il y aura des services civiques à l'avenir...

IV Questions diverses

IV.1 Réservation de nuitées d'hôtel

DAF :

Il n'est pas évident de prendre les nuitées en charge sur Paris avec les nouveaux tarifs. Il n'y aura pas d'avance.

Toutefois des tests sont en cours avec amplitude (Chorus DT). Les ordres de missions dans chorus DT permettent déjà de réserver un hôtel mais la mise en place est progressive.

IV.2 Badgeuse

SNPTES : Le sondage réalisé par le SNPTES démontre que les personnels du rectorat se prononcent massivement pour le maintien de la badgeuse à l'occasion du regroupement des services.

SGA :

Pas question de retourner au crayon papier mais la badgeuse n'est qu'un outil. Nous constatons un mépris de l'égalité de traitement des personnels. **Le débat ne porte pas sur la badgeuse mais sur l'organisation du temps de travail. La bonification d'une journée supplémentaire lorsque l'on travaille la veille ou le lendemain d'un jour férié est une aberration qui ne peut perdurer. Le paramétrage actuel ne sera pas maintenu et je vais faire en sorte qu'il évolue pour la rentrée.**

Nous allons organiser un groupe de travail sur l'organisation du temps de travail.

Note SNPTES : Le loup est enfin sorti du bois. Sous couvert d'abandon de la badgeuse l'administration vise en fait une « réforme » de l'organisation du temps de travail dans les services académiques, sous-entendu une régression de nos acquis et principalement de nos jours de congés.

Un rapport récent de l'IGF (Inspection Générale des Finances) dénonce entre autres les avantages de l'éducation nationale dont les jours de fractionnement, et les jours fériés crédités quand on travaille la veille ou le lendemain d'un jour férié.

<http://lavdn.lavoixdunord.fr/558127/article/2019-03-26/un-rapport-preconise-la-fin-de-certains-avantages-pour-les-fonctionnaires>

Entre le reparamétrage de la badgeuse voulue par le SG visant à ne plus créditer d'un 2ème jour supplémentaire les personnes qui travaillent la veille ou le lendemain d'un jour férié et les préconisations du rapport de l'IGF, c'est potentiellement jusqu'à 14 jours de congés (6 × (1+1) si on travaille la veille ou le lendemain d'un jour férié, et les 2 jours de fractionnement) que nous risquons de perdre dans l'académie de Nancy-Metz !

Ce dossier est très complexe pour ne pas dire explosif, car dans les différents services personne n'est soumis aux mêmes règles d'organisation du temps de travail. A titre d'exemple certaines DSDEN n'ont pas de badgeuse et n'en veulent pas.

Le SNPTES sera comme toujours à vos côtés pour défendre vos acquis. Il veillera à faire remonter vos suggestions et propositions. Vous pouvez d'ores et déjà me faire remonter vos avis et commentaires sur le sujet à l'adresse mail : anthony.perrin@snptes-lorraine.fr.

IV.3 Reforme territoriale

SNPTES : La réforme territoriale est elle définitivement abandonnée ? Pour quelles raisons ?

SGA : Le ministre a renoncé à la fusion des académies car le maillage territorial est suffisamment dense. Il y aura toutefois un recteur de région chancelier des universités. Les autres recteurs ne seront plus chanceliers. Ils auront des missions uniquement scolaires. Pour la région GRAND EST il y aura un recteur délégué à l'enseignement supérieur.

SNPTES : Quid des mutualisations de services interacadémiques ?

SGA : Les mutualisations de service inter-académique se poursuivent en fonction de la pertinence.

Remarque SNPTES : On passe de 3 à 4 recteurs... Le métier de recteur ne connaît pas la crise !

IV.4 Revalorisation du RIFSEEP

SNPTES : Lors de la fusion M Geffray s'était engagé à une harmonisation vers le haut au sein des régions académiques.

SGA : on ne connaît pas dans le détail l'enveloppe. Une réflexion est en cours au ministère. Pas question de faire un réexamen triennal chacun dans son coin. La fusion ne se fait pas mais ça ne veut pas dire qu'il n'y aura pas de réexamen. Nous sommes en attente du montant et des consignes du ministère.

Toutefois si le montant est réparti sur l'ensemble des personnels le montant par personne sera relativement faible.

SNPTES : Que devient l'harmonisation inter-académique (Grand-Est) par le haut ?

SGA : La fusion des académies n'étant plus à l'ordre du jour, l'harmonisation ne l'est plus également. Toutefois la convergence de l'IFSE si elle devait se faire ne pourra se faire que très progressivement.

SNPTES : Le réexamen pourra - t - il s'opérer avant l'été ?

SG : Rien ne permet de le certifier pour le moment.

Lorsqu'on aura le montant de la ré-évaluation de l'IFSE un groupe de travail sera organisé pour discuter de la répartition de ce montant.

Le SNPTES a d'ores et déjà pris rendez-vous avec le SGA à ce sujet, et sera reçu au mois de mai.

IV.5 Affichage des montants du RIFSEEP en phase de recrutement ?

SG : Cela n'est pas possible car la réalité des groupes de fonction n'est pas la même dans tous les ministères.

IV.6 Fermeture de l'espace restauration du site de la Craffe

SGA : Cet espace restauration concernait 40 personnes adultes (rectorat) et des étudiants. C'est une décision du CROUS. Cette fermeture n'est pas de la compétence du rectorat, on n'a pas voix au chapitre.

Je n'ai pas de commentaire à faire...

IV.7 Politique en matière de stagiaires ?

DAF : Il n'y a pas de budget. Les stagiaires sont rémunérés hors titre 2 ; C'est plus difficile de trouver les ressources. En règle général le budget correspond à l'équivalent de 3 ETP (équivalent temps plein) par an.

IV.8 Y a-t-il des évolutions réglementaires sur les départs volontaires ?

SGA : Pas d'éléments nouveaux à ce stade.

IV.9 Est-il prévu l'emploi d'un ergonome ?

On peut réfléchir à l'emploi d'un ergonome sur la BOP 214 l'année prochaine...

IV.10 Fermeture des services le vendredi suivant le jeudi de l'ascension ?

La décision de Mme la Rectrice, n'est pas encore acté:

Fermeture au public le 31 mai, mais on ne ferme pas les services. Les congés individuels doivent se prendre en fonction des nécessités propre à chaque service.

IV.11 Période de fermeture estivale

SGA :

Pour conclure une précision sur la période de fermeture estivale :

Du lundi 29/07/2019 inclus au vendredi 16/08/2019 inclus (à acter en CTA).